

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

**CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 203

présenté par  
M. Menuel et Mme Beauvais

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 33, substituer aux mots :

« ses membres »

les mots :

« les membres appartenant aux premier, deuxième, troisième et cinquième collèges ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les représentants du personnel salariés sont membres du conseil d'administration et peuvent à ce titre participer à l'ensemble des travaux sauf à l'élection du président.